

# UNE CHARTE DU BON AMÉNAGEMENT DES ESPACES PRIVÉS À NY...

Pourquoi ? Comment ?

## UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'EMBELLISSEMENT GLOBAL

Cette charte d'aménagement des espaces privés est issue de la réflexion plus générale engagée pour l'aménagement des espaces publics du village de Ny. En effet, **divers travaux d'embellissement du village sont programmés par la commune** avec le soutien de la Région wallonne dans le cadre du Programme communal de développement rural. Le projet « Amélioration de l'éclairage et valorisation du caractère de Ny, un des Plus beaux villages de Wallonie », est mis en œuvre avec l'appui du Ministre de la Ruralité et du Ministre des Pouvoirs locaux. Ces travaux sur le domaine public concernent notamment l'enfouissement des lignes électriques aériennes de haute et basse tension, le remplacement des revêtements de sols, le remplacement de l'éclairage, la mise en valeur du patrimoine, les travaux d'égouttage, le remplacement de la signalétique, la sécurisation des voiries, etc.

**L'ensemble des aménagements qui seront effectués amélioreront sensiblement l'environnement et la convivialité du village.**

## QUELS AVANTAGES POUR VOUS ET POUR LE VILLAGE ?

- ✓ **Votre cadre de vie embelli : mise en valeur de votre habitation : satisfaction personnelle et collective d'habiter un village de qualité ;**
- ✓ **Votre cadre de vie attractif : attractivité touristique et dynamique économique, vitalité ;**
- ✓ **Votre cadre de vie dynamique : chaque habitant a la possibilité de participer à l'amélioration de la qualité de l'ensemble du village ;**
- ✓ **Possibilité de réaliser les travaux à moindre coût**

## QUELLES OBLIGATIONS ?

La charte a une valeur indicative et non réglementaire. Dès lors, les différents conseils de la charte pourront être mis en pratique entièrement ou partiellement par tout un chacun, qu'il ait ou non déjà aménagé son devant-de-porte. **Cependant, si tous contribuent individuellement à l'effort collectif, les effets seront décuplés!**

Notons qu'à l'avenir, les dispositions de la charte devront être intégrées dans les futures demandes de permis d'urbanisme.  
Rappelons que nul ne peut intervenir sur le domaine public.



GRAVIER ET DOLOMIE



HYDROCARBONNÉ



BÉTON - GAZON



PELOUSE



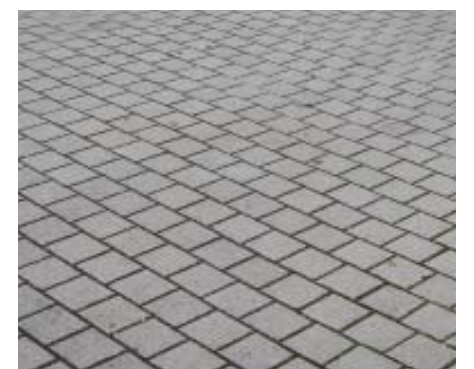
PAVÉS DE PIERRE



PAVÉS EN BÉTON



PAVÉS DE PIERRE DES  
ESPACES PUBLICS



PAVÉS EN BÉTON  
POUR LES VENELLES

## REVÊTEMENTS DE SOLS

Des matériaux qui s'harmonisent avec la pierre calcaire traditionnelle



## MURS ET CLÔTURES

Des devant-de-portes dégagés qui laissent la façade de la maison visible



## MOBILIER

Un village qui garde son caractère rural, sans décorations excessives



## PLANTATIONS

Des plantations d'essences locale



## CHARTRE ET POSSIBILITÉS D'AIDES

### POURQUOI ASSOCIER LES HABITANTS AU PROJET PUBLIC ?

Les différents travaux prévus par la commune concernent le domaine public. Or, lorsqu'on se promène dans la rue, notre œil, notre regard, ne s'arrête pas au domaine public. Notre champ visuel balaye un espace allant de façades à façades. C'est pourquoi, les devant-de-portes, les façades, les plantations, le mobilier... font partie intégrante de l'espace-rue. Ils influencent énormément le « coup d'œil » du village.

Comme un des souhaits des habitants de Ny (exprimés lors de réunions de consultations) était de mener un projet qui porte une attention particulière à l'esthétique et la convivialité du village ; Il est apparu nécessaire de considérer l'embellissement du village en y intégrant la gestion des espaces privés donnant sur le domaine public. En effet, pour être efficaces, les efforts consentis pour aménager le cœur du village doivent idéalement être accompagné par des travaux privés respectueux du cadre général.

**Alors, pourquoi ne profiteriez-vous pas de l'occasion pour devenir un véritable acteur de l'amélioration de votre cadre de vie, de l'embellissement de Ny ?**



### POSSIBILITÉS D'AIDES COMMUNALES POUR L'AMÉNAGEMENT DES DEVANT-DE-PORTES

- Analyse gratuite des projets d'aménagement des devant-de-porte par les architectes de l'administration communale ou de l'asbl «Plus beaux village de Wallonie»
- Via le Cahier Spécial des Charges des travaux sur le village : prix intéressants

Une originalité du projet est que les particuliers concernés pourront définir l'aménagement de l'accotement sur la partie communale. S'ils souhaitent entamer ces mêmes travaux sur leur propriété, ils pourront bénéficier du prix défini dans le cahier des charges, à condition évidemment d'avoir précisé les quantités exactes avant le lancement des soumissions concernant ce marché.

L'aide communale est proposée uniquement pour les habitants qui effectueraient leurs travaux pendant l'aménagement du village et qui auraient donc étudié un projet et soumis celui-ci préalablement aux architectes (commune ou PBVW).

### POSSIBILITÉS D'AIDES EXISTANTES POUR L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES

Moyennant certaines conditions, des aides sont disponibles auprès de la Région wallonne ou de la Province du Luxembourg pour l'embellissement des façades.

#### A Ny en particulier, il existe :

la prime à l'embellissement de la Région wallonne : **uniquement pour les façades des immeubles construits avant 1945, en raison de l'application du Règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR) dans le village de Ny.** Intervention de 50 % du montant des travaux, plafonnée à 5 000 euros max.

la prime à l'embellissement de la Province du Luxembourg : **uniquement pour les façades des immeubles construits avant 1920 et reprises à l'Inventaire «Patrimoine architectural et territoires de Wallonie»** : intervention de 30% du montant des travaux, plafonnée à 620 euros max.



Charte et dépliant : conception et réalisation par la Fondation rurale de Wallonie - Avril 2007



COMMUNE DE HOTTON

## CHARTRE DU BON AMÉNAGEMENT DES ESPACES PRIVÉS À NY

### FEUILLET DE PRÉSENTATION À DESTINATION DES HABITANTS DU VILLAGE

Ce feuillet complète la réunion publique de présentation de la charte organisée ce 7 mai 2007 et servira de référence pour les discussions lors des permanences des samedis 2 et 9 juin 2007.

